



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

EDDO



Conditions Générales de Vente

1 - Préambule

La Société EQOIA élabore et commercialise des solutions de réduction de consommation d'eau des douches collectives à destination notamment des collectivités publiques ou privées.

Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions Générales ») sont conclues entre la Société EQOIA et toute personne (« Vous ») relativement à l'achat des produits distribués sous la marque EDDO (Les produits).

Les présentes Conditions Générales régissent exclusivement votre relation avec la Société EQOIA qui se réserve le droit de les modifier à tout moment. Elles seront alors applicables dès leur mise en ligne.

Toute commande vaut acceptation sans réserve de votre part des conditions de vente en vigueur à la date de ladite commande.

2 - Produits

Les produits régis par les présentes Conditions Générales sont ceux qui sont distribués sous la marque EDDO.

En cas de modification importante concernant les caractéristiques d'un produit entre la date de la commande et l'exécution de celle-ci, un e-mail d'information sera adressé. Le client aura alors la faculté d'annuler sa commande par retour de mail. A défaut de réponse le produit modifié sera réputé avoir été accepté.

A l'exception des commandes déjà acceptées, nous nous réservons le droit, sans que cela n'engage notre responsabilité et sans notification préalable, de changer, d'interrompre ou d'arrêter la vente de tout Produit.

3. Compatibilité et Informations relatives aux Produits

La Société émet une offre et vous demeurez responsables du choix commercial que vous déterminez. Vous n'êtes nullement liés par les éventuelles préconisations techniques formulées et conservez une totale liberté du choix des matériels à acquérir.

Nous vous prions, lors de la passation de votre commande, de vous assurer que les Produits que vous achetez sont compatibles avec votre installation et l'usage auquel vous les destinez.

En tout état de cause, vous demeurez responsable des modèles et quantités des produits commandés, dont les caractéristiques sont réputées connues de vous dès lors que le bon de commande est validé par vos soins.

4 - Prix

Les prix des Produits sont ceux qui figurent sur le devis à la date de la commande.

Ils sont indiqués en Euros toutes taxes comprises. Ils tiennent compte de la TVA au taux de 20 % et des éventuelles réductions applicables au jour de la commande.

Les prix des Produits s'entendent hors frais de livraison (port, emballage et confection du colis selon barème) qui demeurent à votre charge suivant les tarifs en vigueur à la date de l'envoi.

Pour toute commande d'un montant supérieur à 15.000 € HT, les prix s'entendent « franco de port ».

Si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales, venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des produits.

Un prix ne pourra pas être modifié une fois la commande validée. Néanmoins en cas d'erreur de prix (prix manifestement dérisoire par rapport à la valeur réelle du Produit), la commande validée pourra être annulée par EQOIA, ce que le client accepte. Cette mesure demeure exceptionnelle.

5 - Commande

Après détermination des besoins, la Société émet une offre par la production d'un devis (l'offre).

L'offre n'est valable que dans sa globalité et toute modification des termes et postes de commande du devis peut entraîner une modification des prix.

La durée de validité de l'offre émise est de 30 jours à compter de l'envoi qui vous en est fait, sauf stipulation expresse contraire.

Dans l'hypothèse de fournitures additionnelles, une nouvelle offre sera émise, dont les prix et délais seront discutés séparément, sans que cette offre nouvelle ne puisse se voir appliquer les termes, prix et délais de l'offre initiale.

Toute commande, pour être mise en œuvre, doit être retournée à la Société dûment datée, signée et tamponnée du cachet commercial du client, accompagnée d'un acompte de 30 % du montant total, sauf mention contraire expresse émanant de la Société.

Elle vaut, dans ces conditions, acceptation des prix et descriptions des Produits.

EQOIA accusera réception de votre commande dès sa validation en vous renvoyant un email dans lequel vous trouverez notamment un lien vers les présentes Conditions Générales, en tout état de cause librement accessibles sur son site internet.

En cas d'indisponibilité d'un Produit commandé, une information sera délivrée par email et les délais indiqués dans le bon de commande sont de fait suspendus.

6 - Modalités de paiement

Vous pouvez régler l'acompte et le solde de votre commande par chèque ou virement bancaire.

Le matériel commandé ne sera expédié qu'après encaissement du chèque ou l'effectivité du virement d'acompte, ce qui sera confirmé dans le mail de confirmation de commande.

Sauf accord particulier express, à défaut de règlement de l'acompte de 30 %, le dossier de commande ne sera pas validé jusqu'à règlement dudit acompte.

Le solde doit être réglé par le client dans un délai de trente jours après envoi et réception de la facture qui sera adressée par tout mode de transmission.

La vente ne sera réputée parfaite qu'après paiement de la totalité des sommes appelées, c'est-à-dire que la Société reste propriétaire du matériel livré jusqu'à paiement total du montant de la facture.

Dans l'hypothèse de non règlement, de retard ou d'incident lié au règlement d'une facture précédente, ou de la révélation d'une situation économique difficile du client, la Société se réserve le droit de ne pas poursuivre l'exécution d'une commande, sauf constitution préalable d'une garantie.

De convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de fourniture à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure, au taux de l'intérêt légal majoré de 5 points (cinq points), avec capitalisation des intérêts dans les termes de l'article 1343-2 du Code civil ;
- en outre, tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, à la charge de l'acheteur, une indemnité forfaitaire fixée à titre de clause pénale à 15 % (quinze pour cent) du montant de la facture impayée, avec un minimum de 225,00 € HT (deux cent vingt-cinq Euros Hors Taxe), outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

Toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété.

En conséquence, le transfert à l'acheteur de la propriété des marchandises vendues est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. La Société se réserve l'option de poursuivre le paiement des sommes dues à moins qu'elle ne décide d'exercer son droit de revendication des matériels livrés, et ce dès le terme de paiement survenu.

L'acheteur est responsable des marchandises livrées et des conséquences de leur dépréciation économique dans l'hypothèse d'une installation du dispositif avant parfait paiement.

Il s'oblige, d'une part, à restituer les matériels à première demande, et d'autre part, à supporter les coûts de dépose des matériels en cette hypothèse et, plus généralement, tous les préjudices subis par la Société de ce fait.

Il est informé qu'en tout état de cause l'acompte par lui versé à la commande restera acquis à la Société.

7. Livraison

Le délai de livraison sera indiqué dans la confirmation de commande.

La responsabilité d'EQOIA ne pourra pas être engagée pour livraison tardive ou défaut d'exécution, si le retard ou la défaillance résulte de faits imprévisibles et insurmontables, d'un tiers au contrat ou d'un cas de force majeure.

Vous devez contrôler le Produit au moment de sa livraison et, dans le cas où le Produit livré serait non conforme (erreur de Produit, Produit défectueux, endommagé ou incomplet), faire des réserves écrites au plus tard dans les trois (3) jours suivant cette livraison, auprès du transporteur et/ou d'EQOIA.

Dans tous les cas, les dispositions sur les garanties légales s'appliqueront.

8. Garanties et Droits Légaux

8.1 Garantie légale

Indépendamment de toute garantie commerciale pouvant vous être accordée, EQOIA reste tenue des défauts de conformité du (des) Produit(s) vendu(s) conformément aux articles L.217-4 à L.217-20 du Code de la consommation, en partie reproduits ci-dessous.

EQOIA reste également tenue de la garantie légale des vices cachés dans les conditions fixées aux articles 1641 à 1648 du Code civil.

« Garantie légale de conformité » (extrait du Code de la consommation)

Art. L. 217-4. « Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ».

Art. L. 217-12. « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

Art. L. 217-5. « Le bien est conforme au contrat : 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté ».

« Garantie des vices cachés » (extrait du Code civil)

Art. 1641. « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

Art. 1648, alinéa 1er. « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».

La garantie est de type « pièces et main d'œuvre » sur site pour les coffrets ou caissons de douche, et retour atelier pour le matériel sanitaire démontable (robinetterie notamment).

Aucun remplacement ou échange de pièce ne saurait être accepté passé le délai d'une année. Le retour de la pièce défectueuse est aux frais du client. L'envoi de la pièce de remplacement est à notre charge.

8.2 Limitation de la garantie

Toutefois, ne sont pas couverts par la garantie l'usure normale, les modifications, les dégâts résultant d'une manipulation sans soin, l'exposition à des produits chimiques accidentelle ou à des fins expérimentales, une mauvaise utilisation du produit hors les limites de la notice technique, ainsi, plus généralement, que tous défauts ou dommages résultant d'une mauvaise utilisation du Produit ou d'une utilisation contraire aux recommandations, ou d'une installation défectueuse.

9. Conventions particulières

Toute convention particulière ou toute dérogation à une des clauses des présentes conditions générales doit faire de notre part l'objet de stipulations spéciales écrites. Toutes les conditions générales définies ci-dessus qui ne sont pas expressément modifiées ou abrogées par ces stipulations spéciales conservent leur plein et entier effet. Dans les rapports entre la Société et le client, seules les présentes conditions générales de vente demeurent valables sauf accord express.

Les spécifications ou conditions contraires imprimées ou figurant sur les documents ou lettres de commande du client ne sont en aucun cas opposables à la Société.

Seuls les documents contractuels à l'entête d'EQUOIA et les présentes CGV font foi dans les rapports des parties.

10. Données à caractère personnel

Vos données ne sont stockées et conservées que dans le cadre de l'opération commerciale prévue. Elles nous permettront de vous faire connaître les évolutions de nos produits, les conditions tarifaires et les promotions commerciales éventuelles.

La Société s'interdit de céder ou transmettre ces données à quiconque, cette interdiction ne concernant pas les autorités administratives, conformément au règlement général sur la protection des données.

Nous mettons en œuvre les soins raisonnables en vue de conserver les données de votre commande et de votre paiement de manière sécurisée, mais (en l'absence de négligence grave de notre chef) notre responsabilité ne pourra pas être engagée pour toute perte que vous pourriez subir si un tiers obtient un accès non autorisé à toute donnée que vous avez fournie en accédant ou en passant commande.

11. Responsabilité

Les présentes Conditions de Vente exposent l'intégralité de nos obligations et responsabilités quant à la fourniture du (des) Produit(s). Toute garantie supplémentaire de toute sorte, qu'elle soit explicite ou implicite, et toutes conditions ou stipulations autres que celles expressément mentionnées dans les présentes Conditions de Vente sont, à l'exception des obligations définies par la Loi, non opposables à la Société. Plus spécifiquement, nous ne sommes pas responsables de l'adéquation des Produits avec les finalités auxquelles vous les destinez, à moins que vous ne nous ayez informés de telles finalités au moment de la conclusion du contrat de vente et que celui-ci en emporte stipulation expresse.

Notre responsabilité ne sera pas engagée, que ce soit de manière contractuelle, quasi délictuelle ou autre, pour quelque perte de revenus, perte de profits, perte de contrats, d'activités ou d'économies anticipées, perte de données, perte de clientèle ou de réputation, ou tout autre type de dommage indirect ou subséquent, ou pour quelque dommage que ce soit.

12. Dispositions Générales

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs disposition(s) des présentes Conditions de Vente serai(en)t déclarée(s) invalide(s), illicite(s) ou inopposable(s), le reste des prescriptions des présentes n'en sera nullement affecté ou altéré et demeurera la loi du contrat.

13. Droit applicable et clause attributive de compétence

Les présentes Conditions de Vente seront régies et interprétées conformément aux règles de compétence du droit français pour les rapports entre la Société et le client.

Dans les rapports entre la Société et toute société commerciale, compétence est attribuée aux juridictions du ressort du Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence.